

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

ESPERANCE CHARTRES DE BRETAGNE – ASSOCIATION FOOTBALL

Complexe Rémy BERRANGER – 35131 CHARTRES DE BRETAGNE

11/09/2026 – 19 heures précises - FOYER



ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1. *Emargement de la liste des présents et vérification des mandats*
2. *Rapport moral*
3. *Rapport du Secrétariat*
4. *Rapport financier*
5. *Approbation des différents rapports*
6. *Quitus de la gestion de l'association*
7. *Bilan sportif*
8. *Retour en image sur une saison*
9. *Election des membres du conseil d'administration*
10. *Questions diverses*

VOTE

Conformément aux statuts les résolutions de l'assemblée générale prises à la majorité simple sont valables quel que soit le nombre de suffrages exprimés.

Les votes ont lieu à main levée. Toutefois, à la demande d'un membre adhérent, le vote aura lieu à bulletin secret.

QUI EST ELECTEUR

Tout membre actif de 16 ans au moins, pratiquant ou dirigeant, adhérent à l'association depuis plus de 6 mois au moins au jour de l'élection et ne percevant, à raison d'activités sportives exercées au titre de dirigeant, organisateur, membre joueur ou athlète, aucune rémunération de l'association ou d'un tiers quelconque. Tout membre passif ayant des enfants de moins de 16 ans (1 vote par famille)

INFORMATIONS

Seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer au vote à l'assemblée générale. En cas d'impossibilité de participer, il vous est possible d'être représenté par un autre membre qui ne pourra pas présenter plus de quatre procurations. Le mandataire devra être muni du ou des pouvoirs écrits. Le document à remplir pour le pouvoir est joint avec la convocation qui est adressée par mail à l'ensemble des licenciés. De plus il est disponible sur le site dans la rubrique documents.